



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : batiment et travaux publics

Question écrite n° 1631

Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les problèmes posés à la Réunion par le travail clandestin dans le secteur du bâtiment. Il lui précise que si la défiscalisation a été profitable aux corps de métiers du bâtiment, elle a également favorisé, à la Réunion, l'afflux d'étrangers qu'il est fréquent de voir travailler au noir dans ce secteur aujourd'hui porteur. Le taux de chômage à la Réunion étant très important, il lui demande s'il ne serait pas opportun de veiller à ce que le séjour des étrangers dans ce département soit plus rigoureusement suivi pour que l'emploi des artisans locaux soit protégé et pour que les entreprises artisanales du bâtiment puissent se structurer à l'abri de nos lois, avant l'échéance de 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement, rappelle à l'honorable parlementaire que le secteur du bâtiment et des travaux publics est une des branches les plus dynamiques de l'économie réunionnaise. Ce secteur connaît une progression constante depuis 1984 et a gagné plus de 5 000 emplois en quatre ans (soit une augmentation proche de 50 p 100). De manière globale, l'immigration ne constitue pas un problème aigu à la Réunion. La population immigrée s'élève à 3 135 personnes en 1990, soit 0,6 p 100 de la population totale de l'île. L'immigration clandestine demeure un phénomène bien maîtrisé et de faible ampleur. Le nombre d'immigrés clandestins, qui ne peut par nature être connu avec précision, serait estimé à environ 3 000 personnes. Les travailleurs immigrés clandestins représenteraient moins de 1 p 100 de la population active du département. L'honorable parlementaire peut être assuré de la volonté du Gouvernement de poursuivre l'application rigoureuse des textes en vigueur en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1631

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2351